



WG  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

## DÉCRET N° 2018 – 263 DU 27 JUIN 2018

portant retrait uniquement en ce qui concerne le capitaine **KATCHA Kuassi Alain Antoine** du décret n° 2018-096 du 30 mars 2018 portant nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces armées béninoises.

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** le décret n° 2018-096 du 30 mars 2018 portant nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces armées béninoises ;
- vu** l'arrêté n° 2018-0716/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/DPM/013SGG18 du 06 avril 2018 portant décrochage du tableau d'avancement au titre de l'année 2018, d'un officier des Forces armées béninoises ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 juin 2018,

### DÉCRÈTE

#### Article premier

Le décret n° 2018-096 du 30 mars 2018 portant nomination ou promotion aux grades supérieurs, de certains officiers des Forces armées béninoises est retiré, uniquement en ce qui concerne le capitaine **KATCHA Kuassi Alain Antoine**, décroché du

tableau d'avancement au titre de l'année 2018 par arrêté n° 2018-0716/MDN/DC/SG/DAF/SRHDS/DPM 013SGG18 du 06 avril 2018.

## Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

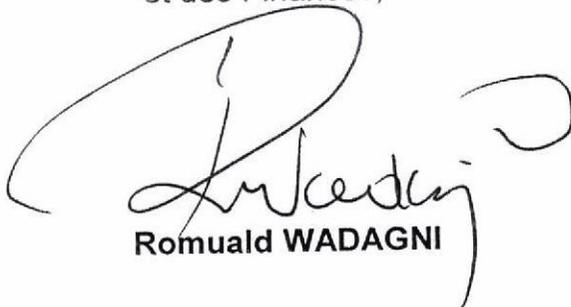
Fait à Cotonou, le 27 juin 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre délégué auprès du Président de la  
République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MEF 2 - MDN 2 - AUTRES MINISTERES 20 - SGG 4  
- INTERESSE 1 - JORB 1.-